

CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT DE VOTRE BAF

C'est à vous de faire les démarches ; les conditions varient d'un département à l'autre, d'une ville à l'autre. Les financements ne sont jamais acquis.

AIDES	MONTANT DE L'AIDE	CONDITIONS	CONTACTS
<p>La CNAF A l'issue de l'Approfondissement</p>  <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p>	200 €	<ul style="list-style-type: none"> • Sans conditions de ressources, d'âge, de domiciliation et quel que soit le régime d'appartenance du stagiaire • Formulaire à remplir dès le général et à envoyer à la fin de votre cursus à la CNAF de votre arrondissement accompagné d'un RIB 	Formulaire sur le site : https://www.caf.fr/
<p>La CAF Demande d'aide au projet Jeunes Pour le Général et l'Approfondissement</p>  <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p>	Jusqu'à 1500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Le Quotient Familial CNAF de la famille doit être inférieur à 750 € au moment de la demande • Le jeune demandeur doit être à charge de sa famille (au sens des prestations familiales) • Avoir entre 16 et 24 ans 	Demande à effectuer à un travailleur social Contactez-les par e-mail : as-aides-financieres-individuelles.cafparis@caf.cnafmail.fr http://www.caf.fr/

<p>La CAF Pour le Général et l'Approfondissement</p> 	<p>Jusqu'à la totalité du BAFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les départements ou arrondissements de Paris • L'attribution de cette aide dépend le plus souvent du quotient familial. • Ne pas hésiter à prendre RDV avec l'assistante sociale sur place pour connaître les critères d'attribution. 	<p>Contactez la CAF de votre Département pour ouvrir un dossier 77 : 0810 25 77 10 78 : 0810 25 78 10 91 : 0810 25 91 10 92 : 0810 25 92 10 93 : 0810 25 93 10 94 : 0810 25 94 10 95 : 0810 25 95 10</p>
<p>Pôle Emploi Pour le Général et l'Approfondissement</p> 	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes inscrit et dans le cadre d'un projet professionnalisant, le Pôle Emploi peut prendre une partie ou la totalité de votre formation. • N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller pour constituer un dossier de prise en charge de la formation. 	<p>Tél : 39 49</p>
<p>Fonds d'aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.J.D) Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les moins de 25 ans. 	<p>Renseignements auprès de l'assistance sociale de votre lycée, commune...</p> <p>Auprès de la mission locale de votre quartier, prendre rendez-vous avec un conseiller.</p>
<p>Le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP) Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque collectivité a son propre fonctionnement. Toutes ne financent pas, et pas toutes les mêmes montants. 	<p>Auprès du centre social de la mairie de votre arrondissement de résidence.</p>

<p>Les Comités d'Entreprises Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des parents ou travailler soi-même dans une grande entreprise ayant un CE qui participe au BAFA 	<p>Renseignez-vous auprès de votre CE <i>(PS : aidez-nous à être en contact avec le CE !!)</i></p>
<p>Votre employeur Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de votre plan de formation 	<p>Renseignez-vous auprès de votre employeur</p>
<p>Dispositif Sésame (IDF) Pour le Général et l'Approfondissement</p>	<p>Jusqu'à la totalité de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 16 et 25 ans • Envisager un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport • Justifier d'une première expérience dans le sport ou l'animation • Demandeur d'emploi / en Service Civique / En emploi d'avenir / En CUI-CAE / En contrat d'apprentissage / En contrat de professionnalisation 	<p>Demande à effectuer par un référent (structures du social, associations, organismes de formation associatifs...) http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr</p>
<p>Conseil général Seine et Marne (77) A l'issue de l'Approfondissement</p> 	<p>Une aide de 200 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résider en Seine et Marne. • La bourse est octroyée en priorité aux étudiants boursiers, aux bénéficiaires du RSA et aux demandeurs d'emploi non indemnisés, mais chaque résident est éligible. • Après obtention de l'ensemble des stages (preuve papier obligatoire) 	<p>Formulaire sur le site : https://www.seine-et-marne.fr/ https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/</p>
<p>Conseil général Yvelines (78) A l'issue de l'Approfondissement</p> 	<p>Une aide de 138 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résider dans les Yvelines. • Avoir moins de 26 ans. • Dossier à retourner à la fin de la totalité de la formation. • Tous les stages doivent se passer en Ile de France (sauf pour les stages dont la nature le justifie, 	<p>Formulaire sur le site : https://www.yvelines.fr/</p>

		comme pour le ski par exemple.	
Conseil général Essonne (91) Le Tremplin Citoyen Pour une inscription en Perfectionnement 	Une aide jusqu'à 400€	<ul style="list-style-type: none"> • Résider dans l'Essonne • Etre âgé de 16 à 25 ans • S'impliquer bénévolement auprès d'associations ou d'institutions publiques essonniennes à hauteur de 40h ou de 35h 	Plus d'infos sur ce lien : http://www.essonne.fr/
Conseil général Hauts de seine (92) Pour une inscription en Approfondissement 	Jusqu'à 160 €	<ul style="list-style-type: none"> • Résider dans les Hauts de Seine. • 10 % au moins doit rester à la charge du stagiaire (pas de prise en charge totale). • Le stagiaire doit remettre son dossier à l'organisme de formation qui le transmettra avec les pièces justificatives à l'issue du stage • Dossier à remettre à l'organisme de formation avant le début du stage 	Formulaire sur le site : http://www.hauts-de-seine.fr/
Conseil général Val d'Oise (95) L'Aide EVA (Entrée dans la Vie Active) Pour le Général et l'Approfondissement 	jusqu'à 1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 16 et 25 ans à la date de réception du dossier • Dans le cadre d'un projet avec un objectif d'accès à l'emploi • Être domicilié fiscalement dans le Val d'Oise • Rencontrer des difficultés sociales et/ou financières freinant la réalisation de son projet professionnel 	Demande à effectuer par un référent (structures du social, associations, organismes de formation associatifs...) http://www.valdoise.fr/